

PROCES – VERBAL
des délibérations du conseil municipal

Séance du 06 novembre 2019

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 11
Nombre de conseillers présents : 8

Sous la présidence de monsieur le maire.

Membres présents : GROELL Geneviève, HEIMBURGER Michel, MANSUY Joël, SCHERRER Didier, FISCHER Jean-Lou, GROSDÉMANGE Stéphanie, DA COSTA Nathalie, WELKER-JENN Caroline.

Membres absents excusés : PEQUIGNOT Daniel, RUSCH-COLOM Maéva, STENGER Frédéric.

Monsieur Joël Mansuy, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée et remercie les conseillers présents.

1) Approbation du compte rendu.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte rendu du 26 septembre 2019.

2) Fonds de concours.

Le maire présente au conseil municipal deux dossiers de fonds de concours comprenant la consommation électrique pour les bâtiments communaux, ainsi que l'entretien de la voirie communale. Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

– approuve à l'unanimité l'opération

a) «consommation électrique pour les bâtiments communaux» et son plan de financement se présentant comme suit :

	Fonctionnement en TTC
Coût total du projet	8 218,50 €
Subventions	0 €
RESTE A FINANCER	8 218,50 €
Part financée par la commune	4 109,25 €
Fonds de concours dans la limite de 50% du reste à financer	4 109,25 €

- sollicite de la Communauté de communes de Thann-Cernay l'attribution d'un fonds de concours de 4 109,25 € pour cette opération dans le cadre du règlement d'intervention des fonds de concours annexé au pacte fiscal et financier ;
 - charge le maire de signer toutes pièces correspondantes.
- b) « l'entretien de la voirie communale » et son plan de financement se présentant comme suit :

	Fonctionnement en HT
Coût total du projet	8 820,00 €
Subventions	0 €
<i>RESTE A FINANCER</i>	<i>8 820,00 €</i>
Part financée par la commune	4 410,00 €
Fonds de concours dans la limite de 50% du reste à financer	4 410,00 €

- sollicite de la Communauté de communes de Thann-Cernay l'attribution d'un fonds de concours de 4 410,00 € pour cette opération dans le cadre du règlement d'intervention des fonds de concours annexé au pacte fiscal et financier ;
- charge le maire de signer toutes pièces correspondantes.

3) Emprunt pour achat foncier terrain Fohrer.

Le maire rappelle que pour financer l'achat du terrain situé au lieu-dit Stiftmatt section 1 parcelle 337, il est opportun de recourir à un crédit d'investissement d'un montant de 40 000 €. Le conseil municipal à l'unanimité, après avoir pris connaissance des différentes conditions décide de recourir au financement suivant.

Solution crédit d'investissement 40 000 €

ARTICLE 1

Pour financer l'achat du terrain, le conseil municipal décide de retenir l'offre de la Caisse d'Épargne et de contracter auprès de cet établissement un crédit d'investissement à taux fixe d'un montant de 40 000 € sur 15 ans, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 40 000 €
- Durée : 15 ans
- Taux d'intérêt : 0,96%
- Périodicité : trimestrielle
- Amortissement du capital et des intérêts par échéances trimestrielles constantes
- Frais de dossier : 250 €

ARTICLE 2

Joël Mansuy, maire, est autorisé à signer le contrat faisant l'objet de la présente délibération et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tout pouvoirs à cet effet.

4) Emplacement réservé – Création d'un parking.

Le maire informe avoir été sollicité par l'agence immobilière « Innov Immobilier » de Masevaux, au sujet de la future vente du terrain section 2 parcelle 298 au lieu-dit « Grut ». Sur ce terrain figure un emplacement réservé dans le but d'aménager un parking public. Cet emplacement en gestion libre, permettra aux riverains du secteur, notamment en période hivernale, de bénéficier d'un emplacement par foyer. La surface minimum à acquérir serait de l'ordre de 2 ares soit pour un emplacement de quatre véhicules. Le service des domaines sera également sollicité, afin d'obtenir une estimation du terrain situé en zone constructible. D'ores et déjà il a été convenu d'un commun accord et à l'unanimité, de ne pas dépasser la somme de 1000 € / are.

Compte tenu de cette transaction dans le secteur, ne serait-il pas opportun de penser à un éventuel aménagement du secteur ? Notamment en prévoyant l'acquisition d'une bande de terrain de cette même parcelle, le long de la route Joffre, dans le but de créer un trottoir.

5) Communications.

Fête de Noël

Le repas sera confectionné par le traiteur Risacher de Senthem. Un appel sera lancé afin de recruter 2-3 jeunes de village, afin d'assurer le service des convives ainsi que l'entretien du matériel et l'hygiène des locaux. Une rémunération sur la base d'une vacation journalière forfaitaire d'un montant de 120 € net sera allouée. Un colis sera remis à chaque participant et garni: d'un pot de miel en provenance des abeilles du verger communal, de petits gâteaux confectionnés par les parents d'élèves du village, pour financier le voyage scolaire à Paris en juin prochain et d'une bouteille de vin. Au courant de l'après-midi, une animation sous forme de chant sera proposée par l'équipe du conseil municipal.

Cérémonies du 11 novembre et Bataillon de Choc

La traditionnelle cérémonie de la Commémoration de l'Armistice 1918 aura lieu lundi 11 novembre à 10 h, RDV devant le monument aux morts.

La cérémonie en mémoire de nos libérateurs aura lieu quant à elle, samedi 23 novembre à 15 h 45 au Col du Hundsruck. Le verre de l'amitié aura lieu au foyer rural à l'occasion du marché de Noël organisé par la M.J.C de Bourbach-le-Haut.

Rapport d'activités de la CCTC

Le rapport d'activités de la Communauté de Communes de Thann Cernay a été présenté, pour plus de détails vous pouvez le consulter en version papier ou numérique.

6) Divers.

75^{ème} anniversaire du Bataillon du 2^{ème} Choc

Le Lycée Janson de Sailly à Paris, organise le jeudi 5 décembre, une commémoration pour marquer le 75^{ème} anniversaire du Bataillon du 2^{ème} Choc. A cette occasion tout un programme aura lieu notamment à l'Arc de Triomphe. En raison du mouvement de grève annoncé à cette période, le représentant de notre commune M. Lerch Serge ne sera pas présent, c'est avec grand regret.

Installation du garde de corps

L'entreprise Gensbittel interviendra vendredi 8 novembre afin d'exécuter les travaux pour corriger les dernières malfaçons du garde de corps.

Corps des Sapeurs-Pompiers

Le maire informe l'assemblée avoir réceptionné ces jours ci, une démission de la part du chef de corps. Toutefois il indique rester actif en attendant qu'un nouveau repreneur arrive dans la commune probablement d'ici janvier 2020. M. le maire de la commune de Bourbach-le-Bas nous invite à participer à la réunion qu'il organise demain soir, afin d'évoquer une éventuelle fermeture du corps dans son village.

Cession d'un terrain

Le maire présente un courrier émanant des époux Braumann qui indiquent vouloir céder à la commune une parcelle de terrain située section 3 parcelle 38 au lieudit « Kraemergutlein ». Une rencontre a eu lieu avec les propriétaires afin de définir certaines modalités. Celles-ci ont été approfondies lors d'une dernière réunion maire et adjoints, sous forme de différents échanges.

L'équipe municipale à l'unanimité accepte ladite proposition et décide :

- d'acquérir à l'euro symbolique la parcelle cadastrée, section 3 parcelle 38 d'une surface de 1 ha 33 ares 64 ca au lieu-dit «Kraemergutlein»
- que l'acte de vente prendra la forme d'un acte administratif
- d'autoriser monsieur le maire à signer tout acte y afférant.

Décision modificative n° 1 : intégration des frais d'études (opération d'ordre)

En application de l'instruction budgétaire et comptable M14, il y a lieu d'intégrer aux travaux qui y sont liés, les frais d'études. Le respect de ce schéma comptable permet en outre de transférer ces charges dans le champ des dépenses d'investissements éligibles au Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).

Ainsi les frais d'études (compte 2031) sont virés au compte d'immobilisation corporelle (compte 21) par opération d'ordre budgétaire. Ceci lorsque les travaux de réalisation des équipements projetés seront entrepris.

A ce titre cette dépense donne lieu à attribution du FCTVA au même titre que les dépenses de travaux.

Le montant des frais d'études est de 8 736,00 € pour des dépenses payées en 2014 et 2016 relatives aux travaux de la chaufferie collective granulés bois et du périmètre de protection de captage de la source au Col du Hundsruck.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter la décision modificative n° 1 relative aux écritures d'ordre budgétaire pour les frais d'études suivis de réalisation.

Section F/I	Nature D/R	Compte	Intitulé	Montant
I	R	2031-041	Frais d'études	8 736.00
I	D	21318-041	Autres bâtiments publics	7 860.00
I	D	2111-041	Terrains nus	876.00

Modification du contrat de travail

En raison d'une demande des enseignants, il a été convenu d'augmenter le temps de travail de l'ATSEM pendant les grandes vacances qui pourra ainsi consacrer plus de temps au rangement et nettoyage des jeux collectifs. Il a été décidé à compter du 01 janvier 2020 de modifier sa durée hebdomadaire de service de la façon suivante :

lundi, mardi, 08 h 00 à 11 h 50

- 3 heures 30 à chaque période de congé scolaire (petites vacances),
- 16 heures pendant les grandes vacances,
- 5 heures 15 à la pré-rentrée soit 35 h 15 sur l'année scolaire

La durée hebdomadaire de travail de Mme Estelle Argentieri est fixée à 7 heures 40 minutes par semaine scolaire soit 6,65/35^{ème} (19,02 %).

Voyage à Paris

Stéphanie Grosdemange, seconde adjointe, informe l'assemblée que les élèves de l'école primaire iront à Paris du 24 au 26 juin prochain. Différentes actions telles que opération manalas, petit déjeuner, vente de gâteaux seront menées afin de récolter des fonds. Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser la somme de 1000,00 € et décide d'inscrire cette somme au budget primitif de 2020.

Sentier de randonnée

En raison de l'augmentation des VTTistes dans le secteur, il est proposé la création d'une piste cyclo enduro reliant le Rossberg au village. Ce projet sera à étudier par la prochaine équipe municipale.

Location du foyer rural à titre gratuit

Une association assistée de chiens implantés dans le secteur, à destination de personnes handicapées, nous sollicite pour le prêt à titre gratuit du foyer rural le dimanche matin et uniquement en période hivernale, car à la belle saison cette animation a lieu en extérieur. Le conseil municipal accepte cette demande sous réserve de ne pas empiéter sur les réservations payantes.

Commission de sécurité

La Sous-Préfecture nous informe que la commission de sécurité procédera à la visite périodique de l'école maternelle et du chalet du Ski Club Rossberg le jeudi 14 novembre.

Projet rucher pédagogique au verger communal

Un dossier de demande de subvention a été soumis au comité Leader du Pays Thur Doller pour implanter un rucher pédagogique au verger communal. Malheureusement après la fin de la présentation, les membres du jury nous informent que ce dossier ne sera pas éligible compte tenu que Leader ne finance plus les bâtiments. Vu ce refus il a été proposé de soumettre le dossier à l'opération Gerplan 2020 ou de réaliser cette opération en interne.

Remerciements

L'association Soif de Vivre et Caritas section Masevaux, souhaite nous remercier à l'occasion de la subvention reçue.

Rue des Charbonniers

La Sté Béton Michel a réalisé une livraison de béton chez un particulier qui a malencontreusement perdu une partie de son chargement. Une opération de nettoyage de la chaussée a été entreprise rapidement par le prestataire.

Solid'Air

L'opération du 14 septembre a permis de récolter 6000 € au profit de l'association Icare (association d'insertion par le maraichage bio de Senthem). La remise du chèque a eu lieu aujourd'hui.

Assemblée plénière du CISPD au sein de la CCTC

Le maire informe que l'assemblée du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance a eu lieu le 24 octobre.

Route Joffre

Suite aux différents passages des camions qui transportaient le macadam pour réaliser les enrobés sur la route Joffre, des galettes noires se sont posées sur les pavés du virage près de la mairie et celui avant l'entrée de la rue des Buissonnets. Des travaux de nettoyage sont en cours de réalisation. Le technicien du Département en charge de ce chantier, nous confirme que la suite des opérations de nettoyage est entreprise.

Rue St-Michel

En raison des différents chantiers dans le secteur, il y a lieu de planifier le déroulement des opérations dans les meilleures conditions possibles, afin de limiter au maximum la gêne occasionnée. Des travaux d'enrochement chez un particulier rue des Charbonniers sont également entrepris. Toutefois en raison de la configuration des lieux, l'entreprise en charge du chantier nous a transmis un écrit afin qu'elle respecte une charte de bonne conduite.

Local technique des gîtes ruraux aux Buissonnets

Des travaux de drainage autour du local technique seront nécessaires, afin de limiter les dommages notamment en cas de fortes pluies.

Chemin rural au lieu-dit « Mont Fleuri »

Jean-Lou Fischer, premier adjoint, souhaite savoir pourquoi M. Lammouchi Jamal, n'a toujours pas reçu de réponse à son courrier en date du 10 octobre dernier, concernant l'implantation d'une barrière, le long du sentier situé entre la rue du Felsenberg et la Route Joffre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 21 h 38.